AR Prefecture
079-257902207-20261009-2026BU1009CAO-DE
Reçu le 20/10/2026

Parc naturel régional du Marais poitevin Une autre vie s'invente ici

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 9 octobre 2026

Date de publication : 20 octobre 2026	Délégués en exercice : 21
Date de convocation : 2 octobre 2026	Nombre de délégués présents ou *représentés* : 14 Votes : Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0

Le 9 octobre 2026, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis à Coulon (79), sous la présidence de M. Pascal DUFORESTEL, président.

Etaient présents ou *représentés* :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine :
Margarita SOLA

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire :
Philippe BARRE
Yveline THIBAUD
Lydie BERNARD (en visioconférence)

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime :
Valérie AMY-MOIE (pouvoir à Pascal DUFORESTEL)
Gilles GAY

Au titre du Conseil départemental de Vendée :
Arnaud CHARPENTIER
Stéphane GUILLON

Au titre des communes de Charente-Maritime :
Hélène CROS

Au titre des communes des Deux-Sèvres :
Pascal DUFORESTEL
Thibault HEBRARD

Au titre des communes de la Vendée :
Laurent HUGER (pouvoir à David MARCHEGAY)
Daniel NEAU

Au titre des EPCI de Charente-Maritime :
Sylvain AUGERAUD

Au titre des EPCI de la Vendée :
David MARCHEGAY

Etait également présent (voix consultative) :
Luc SERVANT, représentant des chambres d'agriculture

Attribution du marché « plantation et entretien d'alignements d'arbres sur le territoire du Marais poitevin »

AR Prefecture

079-257902205-20261009-2026BU1009CAO-DE
Reçu le 20/10/2026

Marché « Plantation et entretien d'alignements d'arbres sur le territoire du Marais poitevin »
Autorisation de signature

Contexte

Dans le cadre de la procédure d'appel d'offres relative à l'accord-cadre à bons de commande pour la plantation et l'entretien d'alignements d'arbres sur le territoire du Marais poitevin, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 juillet 2026.

L'accord-cadre est décomposé en deux lots :

- Lot 1 – Secteur Ouest : réalisation de chantiers de plantation sur des parcelles situées dans les communes de l'Ouest du Marais poitevin ;
- Lot 2 – Secteur Est : réalisation de chantiers de plantation sur des parcelles situées dans les communes de l'Est du Marais poitevin.

La date limite de remise des offres était fixée au 17 août 2026.
Au total, 23 dossiers de consultation ont été retirés et 11 offres ont été déposées, réparties comme suit :

- 6 offres pour le lot 1 – Secteur Ouest ;
- 5 offres pour le lot 2 – Secteur Est.

Au regard de l'analyse des offres, jointe au dossier, et conformément aux critères définis dans le règlement de la consultation, les offres de SEVE pour le lot 1 et de NATURE SOLIDAIRE pour le lot 2 ont été classées premières.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 9 octobre 2026, a attribué le marché aux entreprises SEVE pour le lot 1 et NATURE SOLIDAIRE pour le lot 2.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide

- de prendre acte de la décision de la Commission d'appel d'offres du 9 octobre 2026 attribuant les lots de l'accord-cadre « Plantation et entretien d'alignements d'arbres sur le territoire du Marais poitevin » aux entreprises suivantes :
  - SEVE, pour le lot 1 – Secteur Ouest, pour un montant maximum de 33 500 € par période, soit un montant maximum de 134 000 € sur la durée totale de l'accord-cadre de quatre ans ;
  - NATURE SOLIDAIRE, pour le lot 2 – Secteur Est, pour un montant maximum de 66 500 € par période, soit un montant maximum de 266 000 € sur la durée totale de l'accord-cadre de quatre ans.
- d'autoriser le Président à signer les marchés correspondants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Le Président,

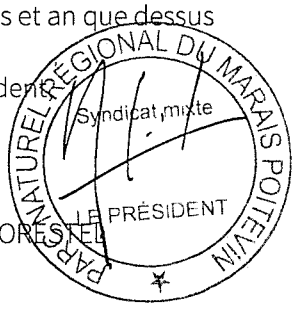

Pascal DUFORESTEL